

Image not found or type unknown



Tentative de vol dans une déchetterie

Par **mimi02h**, le **01/10/2011** à **10:53**

Bonjour, j'ai été surpris entraîné de voler dans une déchetterie dans mon village mais j'ai rien volé et n'ai fait de dégradation, je me suis fait piquer en dehors de la déchetterie, il s'en est parlé avec moi après on a été juste qu'au poste de police il m'a dit que je recevrais une convocation par courrier je risque qu'oui merci de m'aider bonne journée cordialement

Par **amajuris**, le **01/10/2011** à **13:02**

bjr,
Article 311-3 En savoir plus sur cet article...
Modifié par Ordonnance n°2000-916 du 19 septembre 2000 - art. 3 (V) JORF 22 septembre 2000 en vigueur le 1er janvier 2002
Le vol est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende."
rncdt

Par **mimi02h**, le **01/10/2011** à **13:42**

merci d'avoir eu une réponse de votre part mais j'ai rien volé c'est une tentative de vol pas un vol je n'ai rien volé :(

Par **mimi493**, le **01/10/2011** à **14:01**

La tentative est passible des mêmes peines

ok merci d avoir eu une reponse vous croyer que je recevrait quand ma convocation ?? pour tant la police ma dit que j'irais pas en prison enfete il mon prit avec ma voiture il on laisser ma voiture sur place et le soir meme il mon ramener a ma voiture 30 minute apres mon interpellation j'ai pas fait de carde a vue ni signer de papier je c est pas je verait bien :(

BonjourrrrrnVous n'avez signé aucun document au commissariat?

bonjour nn j'ai rien signer du tout cordialement

BonjourrrrrSi vous n'avez signé aucun document au commissariat, je doute qu'une suite judiciaire soit donnée à l'affaire.

bonjour,rnrnmerci beaucoup de m'avoir repondue.